

Remontée de Situation Dangereuse

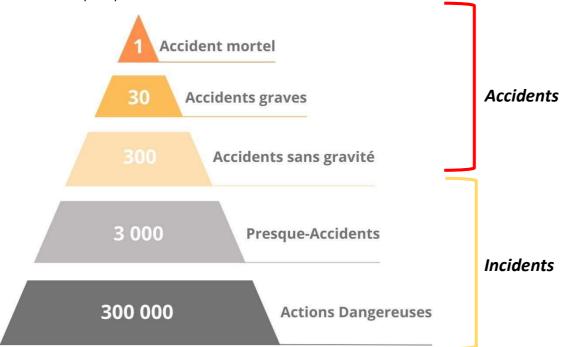


A. Définitions issues de la norme européenne 1050 (EN1050)

- <u>Situation de travail</u> : C'est une situation qui réunit, dans un environnement donné, des moyens techniques et humains en vue d'assurer une production et/ou une tache.
- <u>Situation Dangereuse</u> : c'est une situation dans laquelle un accident est possible du fait de la présence d'une personne en relation avec un ou plusieurs phénomènes dangereux

B. Connaissez vous la pyramide de BIRD ?

La **pyramide de Bird** est un concept qui permet d'évaluer les probabilités de risques d'accidents graves ou mortels en fonction du niveau d'incidents et presque accidents observés.



La remontée de **Situation Dangereuse** du terrain par les opérationnels, **directement au plus tôt est indispensable**, sans quoi <u>l'exposition prolongée</u> de personnes à des dangers occasionnera à un moment ou un autre un ou des accidents plus ou moins graves.

Sans remontée donc, pas de prévention.

Toute remontée de Situation Dangereuse est un accident évité dès lors qu'elle est traitée. Toute situation dangereuse non remontée, constitue un accident possible.

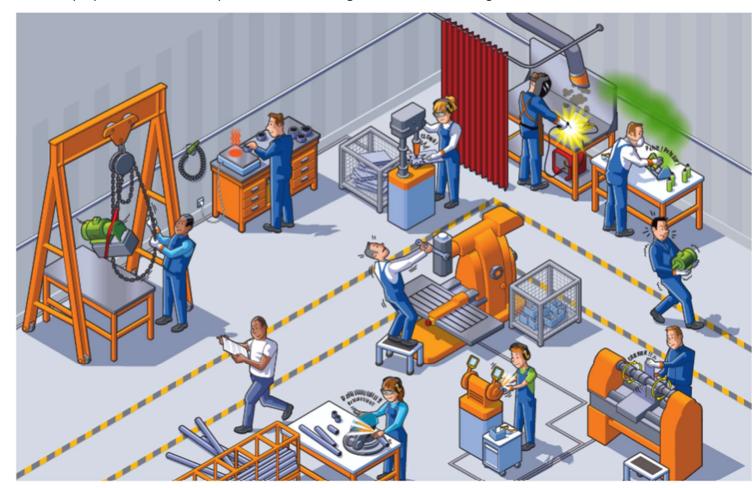
C. Un personnel opérationnel acteur!

Être acteur, et plus seulement spectateur, c'est permettre à chacun d'exprimer son avis, de proposer et d'agir. « STOP 3 Suspension de Chantier »

Agir c'est comprendre, agir c'est apprendre, agir c'est évoluer.

D. Jouons ensemble ...

Je vous propose de remonter le plus de **Situation Dangereuse** dans cette image.



Citer 2 situations et 2 améliorations :

Situations	Améliorations

E. Challenge Sécurité du C.E.I. (remporté des bons cadeaux)

Chaque remontée de situation dangereuse peut apporter une amélioration au poste de travail, exemple :

Port de charge répétitif

- > Conception d'un chariot adapté
- Risque de Chute de plain-pied
- > Conception de rack et traçage de zone d'accès

Le C.E.I récompense les meilleures améliorations, consulté notre site internet pour plus d'information <u>www.cei-dk.fr</u>

Date de parution :	01/06/2023
Rédigé par :	Olivier & Régis
Version:	2022-V 1